

N/REF : 20/03/2025 10H25 C:000053 I:02466
V/REF : AC/C15393
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 a 10H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. VRMA
IMMEUBLE : VILLA ROMANA -VRMA
RUE DU GUE

35230 NOYAL CHATILLON SUR SEIC

Rennes, le

28 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLÉE 10 GUE - MME MANZI 06 87 01 91 90
LOGEMENT N° 120071, PORTE N°302, 3° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : POSE BARRES D'APPUI DANS LES WC ET DANS LA DOUCHE

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE BARRE DE MAINTIEN WC
FOURNITURE ET POSE BARRE DE MAINTIEN DOUCHE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 14H44 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL050-FP.barre relevement	30-100cm inox	1	100,00	200,00
TOTAL H.T.					200,00
T.V.A. a 10,00%					20,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>220,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.